



Plainte no. : 37-17-004

(Page 1 de 2)

ÉTIENNE CALOMNE C. MARC-ANDRÉ FORTIN

Date de l'audience : **Les 10, 11, 12, 13 et 17 octobre 2017.**

Lieu : Siège social de l'Ordre
255, Boulevard Crémazie Est
Bureau 800
Montréal (Québec)
SALLE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Heure : 9h30

Procureur pour le plaignant : Me Ana Paula Sà de Oliveira

Procureur pour l'intimée : aucun

Étape : audition sur culpabilité

Nature de la plainte : *Entre le ou vers le 5 février 2015 et le ou vers le 3 septembre 2015, l'intimé, dans le cadre de ses fonctions au CISSS de Lanaudière, a exercé de façon contraire aux normes généralement reconnues dans la profession dans les dossiers de certains de ses clients, dans le cadre du programme de soutien à domicile et au sein de l'équipe mobile de crise, le tout contrairement aux dispositions de l'article 3.01.07 du Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, RLRQ c C-26, r 286;*

Entre le ou vers 22 décembre 2014 et le ou vers le 9 juin 2015, l'intimé, dans le cadre de ses fonctions au CISSS de Lanaudière, n'a pas fait preuve de disponibilité et de diligence dans les dossiers de certains de ses clients, commettant ainsi une infraction aux dispositions des articles 3.01.07 et 3.03.01 du Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, RLRQ c C-26, r 286;

Entre le ou vers le 29 janvier 2015 et le ou vers le 16 septembre 2015, l'intimé, dans le cadre de ses fonctions au CISSS de Lanaudière, a omis de consigner au dossier de certains de ses clients, les informations prévues par règlement et n'a pas tenu ces dossiers de façon conforme aux normes généralement reconnues dans la profession, commettant ainsi une infraction aux dispositions des articles 3 et 4 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, RLRQ, c C-26, r 297 et 3.01.07 du Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, RLRQ, c C-26, r 286;

Le Conseil de discipline :

Me Myriam Giroux-Del Zotto, présidente
Mme Brigitte Côté, t.s., membre
Mme Claire Soucy, t.s., membre